

ARRÊTÉ DU MAIRE

n° 2024-009

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 085-218501633-20240405-ARR_2024_009-AR



ARR2024-009

OBJET

TARIFS 2024 – complément 4 Château

Monsieur le Maire de Noirmoutier-en-l'île,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,

Vu la délibération n°2 du Conseil Municipal du 3 novembre 2020 donnant délégation à Monsieur Yan BALAT, Maire pendant la durée de son mandat pour la fixation des tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune et qui n'ont pas un caractère fiscal. Ces droits pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées (sont exclus de cette délégation les tarifs du stationnement payant et les décisions d'exonération, qui restent de la compétence du Conseil Municipal),

Vu l'arrêté n°2023-018 du 19 décembre 2023 portant fixation des tarifs,

Considérant la nécessité de fixer les tarifs relatifs aux prestations municipales pour l'année 2024,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Le présent arrêté complète et modifie l'arrêté n°2023-018 du 19 décembre 2023, en fixant des tarifs liés au domaine culturel (château), tels que détaillés dans le document joint au présent arrêté.

ARTICLE 2 :

Les recettes correspondantes seront imputées sur divers chapitres : 70.

ARTICLE 3 :

Il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

ARTICLE 4 :

La Directrice Générale des Services et Monsieur le Comptable Public assignataire de Noirmoutier-en-l'île, Service de Gestion Comptable de Challans, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Noirmoutier, le 05/04/2024

Yan BALAT, Maire



Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en préfecture le **05 AVR. 2024**
et de l'affichage et/ou notification le **05 AVR. 2024**

CHATEAU

	2024
Entrée	
Forfait Famille (2 adultes + 1 et plus; 1 adulte + 3 enfants et plus)	21,00 €
Pass Musées	
adultes	15,00 €
Réduit (étudiant, demandeur d'emploi)	8,00 €
Enfant (6-17 ans)	8,00 €
Forfait famille (2 adultes + 2 enfants et plus)	36,00 €
Ventes annexes :	
Ouvrage « Le monastère noir »	20,00 €